

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

M. BERRADA Ahmed a donné pouvoir à M. LORENZO Jean-Marc.

Absents : (0)

Secrétaire de séance : M. LORENZO Jean-Marc.

Rapporteur : Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} adjointe

DÉLIBÉRATION N° 027-2026 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2129 ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 du Code Général des Impôts (CGI) ;

Le Conseil Municipal vote chaque année, avant le 30 avril, les taux de fiscalité directe locale par une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. La délibération doit mentionner explicitement les taux retenus.

Il est rappelé les taux appliqués en 2025 et il est proposé de maintenir ces taux pour l'année 2026 :

TAXES	TAUX 2025	BASES 2025	BASES Prévisionnelles 2026	Proposition TAUX 2026	PRODUIT Attendu 2026 (avant lissage)
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	44,40 %	2 407 172	2 455 00	44,40 %	1 090 020 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	115,27 %	50 145	50 900	115,27 %	58 672 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	14,45 %	314 634	308 100	14,45 %	44 520 €
				Produit 2026	1 193 212 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour :

- Décide de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir sur l'année 2026 comme suit :
 - 44,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
 - 115,27 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;
 - 14,45 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).
- Autorise M. le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance

Certifié conforme
 Le Gua, le 21 avril 2026
 Simon FARLEY
 Maire de LE GUA

